

chera \$135 par mois et un couple marié \$255. En termes de revenu réel, ces gens se retrouveront dans la situation qu'ils occupaient en 1966. Or, le pays est nettement plus riche qu' alors. Nous pouvons nous permettre de leur assurer un revenu réel supérieur à celui de 1966. Par cette mesure, les vieillards remplissant les conditions nécessaires se retrouveront comme en 1966. Ceux qui n'auront pas le droit d'en profiter, c'est-à-dire 40 p. 100 des allocataires de la pension de vieillesse, soit environ 500,000 personnes, recevront plus de 9 p. 100 de moins qu'en 1966. En fait, les vieillards continueront à toucher un montant fixe quelle que soit l'augmentation du coût de la vie dans les années à venir.

Environ 40 p. 100 des allocataires de la pension de vieillesse n'auront droit à aucune augmentation, du fait qu'ils touchent une pension de retraite. Le montant de cette dernière est fixe également. Donc, double difficulté: réduction de 9 p. 100 dans la pension de vieillesse et hausse, dans leur cas, du coût de la vie. Pour ceux dont les prestations seront portées au même niveau qu'en 1966, les augmentations à l'avenir se limiteront à 2 p. 100 par année.

• (3.50 p.m.)

Lors de la présentation du bill, le ministre a déclaré, au grand étonnement de tous, que d'après lui, la hausse du coût de la vie désormais ne dépasserait pas 2 p. 100 par année et que les gens de cette catégorie-là n'auraient donc rien à craindre. Ma foi, monsieur l'Orateur, une hausse du coût de la vie ne dépassant pas 2 p. 100, cela ne s'est pas vu depuis au moins deux ans et rien ne nous dit que cette augmentation se limitera à 2 p. 100 en 1971, 1972 ou 1973. C'est tout comme si l'on disait aux intéressés: Nous pouvons vous assurer qu'en 1971, votre revenu réel sera à peu près le même qu'en 1966, mais en 1972 ou en 1973, il diminuera de nouveau. C'est une chose inadmissible pour des gens qui ont trimé toute une vie, qui ont édifié notre pays, y ont jeté les bases qui permettent à la plupart de nous aujourd'hui de vivre dans l'aisance. Il me semble que l'on pourrait améliorer le sort de ces gens beaucoup plus que le gouvernement ne se le propose.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais traiter brièvement d'une autre question, qui me semble avoir été omise entièrement dans les propositions du gouvernement. Mon ami de Broadview (M. Gilbert) nous a cités des témoignages de gens, qui sont constamment en rapport avec des pensionnés de la ville de Toronto, mais on pourrait en dire autant, je pense, de toutes les villes du Canada. Chaque fois qu'il y a eu augmentation des pensions, dans une grande mesure, la majoration a été presque immédiatement absorbée par l'augmentation des loyers que doivent payer les pensionnés. Peu de pensionnés peuvent se permettre de vivre dans leurs propres maisons. Il n'y a pas un député qui ne reçoive chaque année des vingtaines de lettres de pensionnés qui se plaignent amèrement du fait que l'augmentation du coût de la vie en général, et des taxes foncières en particulier, les empêche de continuer à vivre dans leur propre maison.

Outre ces personnes, il y a des milliers de pensionnés qui n'ont jamais possédé leur propre maison, et qui, à cause de la pénurie de logements pour les personnes qui touchent un revenu modique, ont toujours été contraints de vivre dans une chambre ou dans un logement partagé, dans une maison située dans le centre de Montréal, de Toronto, de Winnipeg, de Vancouver ou de toute autre ville du Canada. Pour ces personnes, l'augmentation que le ministre propose disparaîtra dans un ou deux mois parce que la pénurie de logements permettra aux propriétaires d'augmenter les loyers. J'aurais espéré que le gouvernement élu pour une bonne part à cause de son slogan de la société juste, aurait enfin conçu un programme imaginatif et dynamique pour fournir des logements à ceux qui sont à leur retraite ou qui ne peuvent simplement pas se permettre de vivre dans un logement offert sur le marché privé.

Nous avons fait des progrès. Mon honorable ami de Broadview a parlé du centre de résidences pour vieillards de sa circonscription. Il y en a un dans la mienne. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre en a un dans sa circonscription, et je suis certain qu'il en existe dans toutes les villes du Canada. Il suffit de passer quelques minutes, bien que j'y sois resté pendant des heures, dans ces centres, conçus et construits spécialement pour les pensionnés de la vieillesse, pour comprendre à quel point ils ont transformé la vie de ceux qui les habitent, pour voir que pour la première fois certains d'entre eux sont logés convenablement, ont la possibilité de passer agréablement leurs loisirs, dans un endroit où ils peuvent se réunir avec d'autres de leur âge, qui s'intéressent aux mêmes choses qu'eux, pour faire une partie de bridge ou, comme je l'ai vu dans un des centres de ma circonscription, une partie de bingo l'après-midi, qui plaît à tous.

Mais rares sont les pensionnés de la vieillesse qui jouissent de ces avantages, probablement pas plus de 5 p. 100 de l'ensemble, certainement pas plus de 10 p. 100, et comme l'a dit avec tant d'éloquence tout à l'heure mon honorable ami de Broadview, la période d'attente pour ceux qui veulent être admis dans un de ces centres peut durer de trois à cinq ans. Maintes fois, il est arrivé pendant qu'un couple attendait qu'une chambre ou un appartement soit disponible, qu'un des conjoints meure. Ce n'est pas une chose dont nous devrions être fiers, et j'espérais que le gouvernement présenterait des mesures qui témoigneraient réellement de son intérêt pour les personnes âgées, un programme conçu de façon à leur fournir des logements convenables.

Je termine en répétant ce que j'ai dit au début de mes observations. Il ne s'agit pas d'un régime où les riches vont aider à subvenir aux besoins des pauvres, mais d'un régime conçu délibérément pour que les pauvres se sacrifient afin qu'on puisse donner un peu plus à ceux qui sont encore plus pauvres qu'eux. C'est, à mon avis, un régime déplorable dans un pays comme le nôtre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.